

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Malleval Séance du 13 Février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers

Présents : 09

Absents : 03

Votants : 11

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Membres présents : MARCHAL Christelle, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, GAILLARD Pierre-Antoine, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, RUARD Annick, VANEL Pascale.

Membres absents excusés

Mme Zambon Béatrice
M. Maret Philippe
M. Putman Thomas

Mme Zambon Béatrice donne pouvoir à Mme Vanel Pascale
M. Maret Philippe donne pouvoir à M. Chabert Yves

Secrétaire de séance : Pascale Vanel

Délibération N°02 130224

Objet : Convention d'adhésion aux prestations : Pôle prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion

Le CDG 42, par l'intermédiaire de son « Pôle Prévention et Santé au travail » a décidé de proposer un service de médecine du travail et un service de prévention des risques professionnels.

Médecine du travail + Prévention des risques professionnels : option 3

La présente convention prend effet à compter de la date de signature pour une période de trois années.

Madame le Maire demande au conseil la possibilité de signer cette convention avec l'option 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec Pour : 10, Abstention : 1 : Mme Ruard, Contre : 0

Approuve cette décision.

Autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Décide d'adhérer à la convention d'adhésion aux prestations : Pôle prévention et santé au travail, option 3 proposée par le Centre de Gestion de la Loire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme,

Malleval, le 13 février 2024

La secrétaire de séance
P. Vanel

Le Maire
Ch. Marchal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201329-20240213-02130224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2024

